PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES BASQUES MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Alyson Lavoie, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Guy, que l'avis de motion suivant a été donné à la séance régulière du 17 février 2023 au 52, rue principale à 19 h 00 :

AVIS DE MOTION - Règlement numéro 6203-2023 relatif à la démolition des bâtiments

Ce règlement qui sera adopté à une séance ultérieure a pour but d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé.

Copie du projet de règlement peut être consultée au 52, rue principale, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À Saint-Guy, ce 20^{tème} jour de février 2023.

Alvson Lavoie

Directrice générale adjointe